

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois du lundi 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 janvier 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/01/03</b>
<b>POUVOIRS DU MAIRE – APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD.

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER  
**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Au vu de la délibération N°20/03/04 du 28 mai 2020 énonçant les pouvoirs du Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ajout de la prérogative suivante dans les pouvoirs du Maire :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en complément des délégations visées dans la délibération n°20/03/04 du 28 mai 2020 précitée, à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le  
20/02/2023

Affichage en mairie de Vallorcine du 22/02/2023  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures  
le secrétaire de séance.

Le Maire  
Pour copie conforme

